

<b>DECISION D'ADMISSION</b> Le 19/10/2015 sous N°2H1506S3 <b>RENOUVELLEMENT AU :</b> 01/03/2020	<b>SIGNALISATION HORIZONTALE</b> <b>PRODUITS DE MARQUAGE</b> <b>DE CHAUSSÉES -</b> <b>NF2</b>
<b>Adresse du titulaire : ORÉ</b> Rue du Bon Puits - ST SYLVAIN D'ANJOU  49480 VERRIÈRES EN ANJOU France  <i>Site(s) de production</i>  ORÉ - Saint Sylvain d'Anjou	
<p>Cette décision atteste , après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF 058 révision 10 et aux annexes de certification NF 058 "Signalisation horizontale" révision 13 et à la norme NF EN 1436 (NF2) et à ses caractéristiques complémentaires.</p> <p><i>Désignation :</i> ..... CALGARY <i>Nature :</i> ..... EF: Enduit à froid <i>Durée de vie :</i> ..... 2000 000 passages de roues <i>Application sur le circuit d'essai (RN2) :</i> ..... 2013</p> <p>La fiche technique signée par le CEREMA le 03/11/2015 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.</p> <p>Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2021 sous réserve des contrôles effectués par l'ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.</p> <p>La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site <a href="http://www.ascquer.fr">www.ascquer.fr</a></p> <p>En vertu de la présente décision notifiée par l'ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.</p> <p>Pour l'ASCQUER Le Délégué Général Pierre ANELLI</p>	